



GUIDE DE CANDIDATURE :

**Faire progresser la recherche sur l'alcalinisation des
océans et des rivières au Canada**

Septembre 2026

Table des matières

A. Introduction	1
B. Conseils sur les priorités en matière de recherche et développement pour l'alcalinisation des océans et des rivières au Canada	1
C. Conditions de financement	3
D. Formulaire d'auto-identification volontaire – Inclusion, diversité, équité et accessibilité (IDEA)	3
E. Plan du projet	4
F. Étapes clés et livrables du projet	5
G. Équipe de projet ; formation et renforcement des capacités	6
H. Mobilisation des connaissances	6
I. Plan de gestion des données	7
J. Budget	8
K. Considérations relatives à l'IDEA et à la vérité et la réconciliation	10
L. Documents d'accompagnement	10
M. Procédure de soumission	12
N. Questions	12
O. Évaluation des propositions	12
Critères d'évaluation	13
Annexe A - Définitions	16

A. Introduction

Ce guide a pour but d'accompagner les candidat(e)s à chaque étape du processus de candidature. Vous trouverez ci-dessous des conseils plus détaillés sur les différentes sections de **la fiche de travail du formulaire de proposition**. Si vous avez des questions qui ne trouvent pas de réponse dans ce guide, veuillez contacter kristi.carter@meopar.ca pour obtenir de l'aide.

B. Conseils sur les priorités en matière de recherche et développement pour l'alcalinisation des océans et des rivières au Canada

Cette section s'appuie sur les priorités thématiques présentées dans le document d'appel à propositions, en les développant en sous-domaines plus spécifiques et en les illustrant par des exemples. Ces exemples ne sont pas normatifs, mais mettent en évidence des lacunes de connaissances hautement prioritaires. Les propositions qui combleront directement ces lacunes, en tout ou en partie, seront évaluées favorablement (voir **la grille d'évaluation à la p. 13** ; **Impact du projet et alignement avec les objectifs de l'appel**).

I. Mesures et modèles pour la mesure, la déclaration et la vérification

Nous invitons ici les propositions visant à identifier, quantifier et réduire les principales incertitudes régissant l'efficacité de l'alcalinisation des océans et des rivières ; ainsi qu'à évaluer, développer ou améliorer les approches de mesure et de modélisation qui offrent le meilleur équilibre entre qualité des données, accessibilité, interopérabilité, coût, évolutivité et applicabilité sur le terrain. Les propositions doivent démontrer leur pertinence pour le développement et l'intégration dans les futures méthodologies, protocoles, bonnes pratiques et normes pour la mesure, la déclaration et la vérification.

Voici quelques exemples illustratifs de sujets d'intérêt :

- Développer et tester des cadres de caractérisation et d'évaluation des matières premières adaptés aux environnements réels et intégrables dans la quantification de l'élimination du dioxyde de carbone
- Développer des modèles à complexité réduite (par exemple, des modèles unidimensionnels) pour étudier les effets de la dissolution des matières premières, des interactions avec les sédiments ou de la turbulence en champ proche sur l'efficacité, et évaluer la performance, la validité et la rentabilité de ces modèles pour la mesure, la déclaration et la vérification
- Développer et optimiser des stratégies de mesure évolutives et rentables pour contraindre le comportement des particules en champ proche et évaluer leur représentation dans des modèles de champ proche ou régionaux
- Intégrer et évaluer les paramétrisations de processus essentielles (par exemple, la calcification biotique) dans les modèles régionaux afin d'améliorer la mesure, la déclaration et la vérification
- Intégrer et évaluer les représentations de la spéciation, du transport et de la réactivité de l'alcalinité organique dans les modèles fluviaux et estuariens afin d'améliorer la mesure, la déclaration et la vérification pour l'alcalinisation des rivières

II. Évaluation des impacts environnementaux et écologiques

Nous sollicitons ici des propositions visant à générer de nouvelles observations en laboratoire, en mésocosme et/ou sur le terrain concernant les perturbations liées à l'alcalinisation des océans et des rivières, en mettant l'accent sur les espèces, les écosystèmes et les contextes de déploiement canadiens ; à développer et valider des méthodes de mesure des réponses biologiques et biogéochimiques à l'alcalinisation des océans et des rivières ; et à intégrer ces observations dans des modèles prédictifs qui renforcent la compréhension des réponses des écosystèmes, définissent des profils de risque ou de co-bénéfices crédibles, et soutiennent la gestion adaptative.

Voici quelques exemples illustratifs de projets susceptibles de retenir notre attention :

- Quantifier les réponses physiologiques, comportementales, de croissance et de reproduction chez les espèces canadiennes de poissons et de crustacés et mollusques exploitées à des fins commerciales et culturelles, dans des conditions d'alcalinité élevée représentatives des conditions réelles d'un panache
- Élaborer des cadres évolutifs et rentables d'établissement de références environnementales et de détection des impacts, en intégrant les nouvelles méthodes d'observation océanique autonomes, moléculaires et assistées par l'IA qui renforcent ou tirent parti des infrastructures de recherche en sciences de la mer canadiennes
- Élaborer des protocoles de gestion adaptative spécifiques à chaque région qui identifient des indicateurs sentinelles, établissent des seuils d'intervention et définissent des exigences de surveillance afin de soutenir une supervision environnementale applicable du déploiement de l'alcalinisation des océans et des rivières
- Développer et appliquer des modèles de réseaux trophiques écosystémiques afin d'évaluer comment les changements plausibles et connus induits par l'alcalinisation des océans et des rivières aux niveaux trophiques inférieurs se répercutent sur les pêcheries et les résultats écosystémiques
- Évaluer les réponses biologiques potentielles des particules, métaux et nutriments issus des matières premières chez les espèces canadiennes de poissons et d'invertébrés filtreurs et démersaux

III. Gouvernance, communautés et prise de décision

Nous invitons ici les propositions qui développent et évaluent des approches favorisant un engagement significatif, l'établissement de relations, la co-crédation et une gouvernance dirigée par les titulaires de droits tout au long du cycle de vie de la recherche et du déploiement ; qui soutiennent l'inclusion respectueuse et réciproque des systèmes de connaissances autochtones aux côtés d'autres systèmes de connaissances dans la recherche, la surveillance sur le terrain et la prise de décision ; qui approfondissent la compréhension des perceptions du public, de la confiance et de l'acceptation sociale ; et qui élaborent et évaluent des études de cas d'évaluation d'impact social ; décrivent le paysage en matière de gouvernance, de réglementation et d'institutions concernant l'alcalinisation des océans et des rivières au Canada et dans des juridictions comparables.

Voici quelques exemples illustratifs :

- Élaborer et évaluer des cadres de co-conception menés par les populations autochtones et/ou les communautés pour la surveillance environnementale, afin de soutenir une recherche responsable sur l'alcalinisation des océans et des rivières et leur déploiement futur dans divers contextes côtiers canadiens.
- Élaborer des cadres et des méthodologies d'évaluation de l'impact social menés par les populations autochtones et/ou les communautés afin de soutenir la gestion adaptative responsable de l'alcalinisation des océans et des rivières.
- Élaborer des cadres fondés sur des données probantes pour évaluer la légitimité sociale et la faisabilité de l'alcalinisation des océans et des rivières en intégrant des enquêtes, des consultations d'expert(e)s et de la recherche participative dans les processus d'aide à la décision.
- Caractériser et comparer les procédures d'autorisation, les exigences réglementaires, les autorités compétentes et les lacunes en matière de gouvernance pour la recherche et le déploiement des technologies liées à l'alcalinisation des océans et des rivières dans les différentes juridictions canadiennes.
- Élaborer, mettre en œuvre et évaluer des méthodologies innovantes et participatives d'aide à la décision (par exemple, simulations de modèles océanographiques, exercices de scénarios) afin de favoriser une prise de décision transparente et fondée sur des données probantes en matière de recherche, de gouvernance et de déploiement de l'alcalinisation des océans et des rivières.

C. Conditions de financement

Le chef de projet et son organisme d'attache concluront avec le réseau MEOPAR un accord appelé « accord de bénéficiaire ultime » (ABU) qui permettra à l'organisme de prendre en charge les dépenses éligibles du projet. L'ABU définit le calendrier de financement, les échéances de rapport, les étapes clés et les livrables du projet, ainsi que les indicateurs clés de performance (ICP) prédéfinis sur lesquels les projets financés sont tenus de rendre compte. Le réseau MEOPAR fournira des modèles de rapport et des instructions pour répondre aux exigences en matière de KPI et de rapports de projet.

Consignes spécifiques à cet appel à projets

Il incombe au responsable du projet de s'assurer que toutes les certifications, permis, licences, agréments et autorisations institutionnelles nécessaires sont obtenus avant le début de toute activité de recherche et maintenus tout au long du projet, le cas échéant. Cela inclut le respect des politiques, réglementations et normes éthiques applicables régissant la recherche impliquant des participant(e)s humain(e)s, des animaux, des risques biologiques ou des agents infectieux, des matières radioactives, les impacts environnementaux, ainsi que la recherche menée dans le Nord canadien. La recherche impliquant des peuples autochtones, des communautés, des savoirs, des données, des terres ou des eaux doit être menée conformément aux protocoles éthiques et communautaires applicables, y compris [le chapitre 9 de la Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains](#). Le cas échéant, des copies des autorisations pertinentes en matière d'éthique, de bien-être animal, d'environnement ou d'autres autorisations institutionnelles doivent être fournies au réseau MEOPAR avant le déblocage du financement.

Les projets impliquant des peuples autochtones, des communautés, des savoirs, des données, des terres ou des eaux doivent respecter [les principes PCAP® des Premières Nations](#), les [principes CARE de gouvernance des données autochtones](#) et/ou un cadre comparable et pertinent. Les principes des Premières Nations PCAP® (propriété, contrôle, accès et possession) et les principes CARE de gouvernance des données autochtones (avantage collectif, autorité de contrôle, responsabilité, éthique) affirment les droits des Premières Nations et des peuples autochtones à régir la collecte, la gestion, l'utilisation et le partage des données relatives à leurs communautés, leurs savoirs, leurs terres, leurs eaux et leurs ressources. Pour les projets menés en milieu marin ou en haute mer, les candidat(e)s doivent identifier les titulaires de droits autochtones et les communautés concernées, et documenter les mesures prises pour définir une participation appropriée. Les candidat(e)s doivent décrire les communautés prises en compte, toute démarche de consultation entreprise, ainsi que la manière dont les points de vue de ces communautés ont influencé la conception du projet et les activités proposées.

Les chercheur(-euse)s principaux(-les) sont encouragé(e)s à consulter [la politique de réseau MEOPAR en matière de propriété intellectuelle](#). Comme indiqué dans cette politique, le responsable du projet doit fournir au réseau MEOPAR une copie de toute politique ou de tout accord en matière de propriété intellectuelle concernant la propriété intellectuelle du projet admissible (PIPA). Ces politiques et accords doivent :

1. permettre l'exploitation de la PIPA au Canada (y compris, sans s'y limiter, aux fins de la réalisation du projet éligible),
2. ne pas empêcher la personne BU de remplir ses obligations en vertu de l'ABU, et
3. garantir la confidentialité des informations sensibles et exclusives.

D. Formulaire d'auto-identification volontaire – Inclusion, diversité, équité et accessibilité (IDEA)

Dans le cadre de notre engagement à faire progresser l'IDEA, et conformément aux [appels à l'action de la Commission de la vérité et réconciliation](#), nous invitons tous les candidat(e)s à remplir le formulaire d'auto-identification volontaire.

Pourquoi collectons-nous ces informations ?

Ces informations nous aident à comprendre qui sont les bénéficiaires de nos programmes et guident nos efforts pour améliorer l'accès et la représentation. Le remplissage de cette section est entièrement volontaire, et les réponses resteront confidentielles et ne seront communiquées que sous forme agrégée. Le cas échéant, les réponses pourront servir à l'évaluation des candidatures au regard des critères IDEA et de ceux de la Commission de la vérité et réconciliation.

Principes clés

- Volontaire : vous pouvez choisir de répondre à toutes les questions, à certaines d'entre elles ou à aucune.
- Confidentialité : les réponses sont confidentielles et ne seront communiquées que sous forme de données agrégées.

Contenu du formulaire

Le formulaire comprend des questions sur :

- L'identité autochtone (avec des options conformes à la Constitution canadienne et des réponses ouvertes)
- Si vous vous identifiez comme appartenant à un groupe racisé
- Les origines ethniques ou culturelles (avec des questions à choix multiples et des réponses ouvertes)
- Le statut de personne en situation de handicap (tel que défini par la Loi canadienne sur l'accessibilité)
- L'identité de genre (avec des réponses libres)
- Si vous vous identifiez comme faisant partie de la communauté 2ELGBTQIA+

Comment utiliser le formulaire

- Commencez par indiquer si vous souhaitez remplir le formulaire ou si vous préférez ne pas répondre.
- Parcourez chaque section en sélectionnant toutes les options qui s'appliquent ou en apportant des réponses libres lorsque cela est nécessaire.

Remarques à l'attention des candidat(e)s

- Ce formulaire a été conçu pour être inclusif et respectueux de la diversité des identités et des expériences.
- Vous pouvez sélectionner plusieurs options et/ou fournir vos propres descriptions le cas échéant.
- Votre participation nous aide à créer un environnement de programme plus équitable et plus adapté aux besoins.

Si vous avez des questions ou des commentaires concernant ce formulaire, veuillez contacter kristi.carter@meopar.ca.

E. Plan du projet

Veuillez fournir un résumé en langage clair des travaux proposés (**section 6 de la fiche de travail du formulaire de proposition**). Le document de proposition de projet (5 pages maximum, excluant les graphiques et références) est un document de type narratif qui expose la justification et l'adéquation stratégique du projet, son approche et ses activités, ainsi que son impact prévu, sa collaboration et sa complémentarité avec des travaux connexes.

Le document PDF doit être rédigé en interligne simple (pas plus de six lignes par pouce), en police de 12 points, avec des marges de 0,75 pouce. **Il devra être téléchargé sur le portail sous forme de pièce jointe PDF distincte.**

Instructions relatives à la proposition de projet :

- Présentez le contexte du problème, du manque de connaissances, de l'opportunité ou du défi auquel ce projet s'attaquera, et expliquez sa pertinence pour le Canada, y compris les avantages potentiels sur les plans environnemental, économique, sociétal, communautaire ou en matière de prise de décision. Décrivez en quoi le projet comble un ou plusieurs des lacunes de connaissances et répond à l'une ou plusieurs des priorités stratégiques de recherche en matière de l'alcalinisation des océans et des rivières au Canada (voir **la section B** du présent **guide pour plus de détails et des exemples illustratifs**).
- Fournissez une explication détaillée des méthodes et des activités qui seront mises en œuvre pour atteindre les objectifs du projet. Le cas échéant, identifiez les obstacles à la participation, à l'engagement ou à l'inclusion liés à l'approche proposée et décrivez les stratégies visant à les surmonter.
- Décrivez en quoi le projet s'inscrit dans les objectifs et [la stratégie scientifique](#) du réseau MEOPAR.
- Décrivez en quoi le projet répond aux priorités fédérales (voir par exemple : [l'économie bleue](#), [le Plan de protection des océans](#), [Sciences du climat 2050](#), [la Stratégie nationale d'adaptation](#), la [Stratégie pour la nature 2030](#) et [les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation](#)).
- Décrivez les impacts attendus de ce projet, notamment ses contributions aux connaissances scientifiques, aux capacités de recherche, à la prise de décision fondée sur des données probantes, à la gestion responsable de l'environnement et/ou aux retombées économiques, sociétales ou communautaires au Canada. Décrivez en quoi le projet renforcera la collaboration et l'échange de connaissances entre les partenaires et/ou les utilisateur(-trice)s finaux(-les) (par exemple, entre les gouvernements, organisations et communautés autochtones et/ou les titulaires de droits, le milieu universitaire, les instituts de recherche, les organisations à but non lucratif et/ou communautaires, l'industrie et les organisations des secteurs privé ou public).
- Décrivez en quoi le projet contribuera à la création d'outils de mobilisation des connaissances, tels que des cadres, des documents sur les meilleures pratiques, des procédures opérationnelles standard et des guides d'aide à la décision, qui aident à développer et à façonner le domaine de l'élimination du dioxyde de carbone et permettent leur adoption par les chercheur(-euse)s, les praticien(-ne)s, les régulateur(-trice)s et les titulaires de droits au Canada et à l'étranger.
- Identifiez tout projet connexe et décrivez en quoi ce financement viendra compléter les contributions existantes ou prévues des partenaires, y compris les apports financiers ou en nature [équivalents ou mobilisés](#). Remarque : vous devrez inclure les détails relatifs aux contributions des partenaires dans **l'annexe C**.

F. Étapes clés et livrables du projet

Veuillez fournir une liste des étapes clés et des livrables de votre projet, ainsi que leurs dates d'achèvement prévues (**section 7 de la fiche de travail du formulaire de proposition**).

Lors de l'élaboration de votre liste d'activités/de livrables du projet et de leurs dates d'achèvement prévues, nous vous encourageons à :

- *Être précis* : décomposez votre projet en éléments clairs et faciles à suivre (par exemple, atelier d'organisation de la planification, déploiement/récupération de capteurs, lancement d'expériences en laboratoire, rédaction de rapports, etc.).
- *Inclure les livrables* : identifiez ce qui sera produit ou réalisé (par exemple, un rapport, un événement public, un ensemble de données, etc.)
- *Fixer des échéances* : indiquez des dates d'achèvement estimées pour chaque activité. Celles-ci n'ont pas besoin d'être exactes, mais doivent refléter un calendrier que vous pouvez justifier.

- *Anticiper les rapports* : il vous sera demandé de confirmer si chaque activité a été menée à bien et de décrire les résultats. Réfléchissez à la manière dont vous documenterez les progrès (par exemple, photos, liens, retours d'expérience).
- *S'aligner sur vos objectifs* : assurez-vous que vos activités soutiennent les objectifs de votre projet et réfléchissez à des indicateurs de réussite tant quantitatifs que qualitatifs (par exemple, nombre d'échantillons collectés, partenariats développés, personnel hautement qualifié formé, activités d'engagement communautaire menées à bien, etc.).
- *Prévoir du temps pour l'évaluation* afin de pouvoir rendre compte non seulement de ce que vous avez fait, mais aussi de ce que vous avez appris.

Remarque : vous devrez rendre compte des résultats de vos activités/livrables ainsi que de leurs dates d'achèvement. Le réseau MEOPAR mettra à votre disposition des modèles de rapports à soumettre via le [portail en ligne](#) du réseau MEOPAR.

G. Équipe de projet ; formation et renforcement des capacités

L'équipe de projet doit, dans son ensemble, faire preuve de l'expertise, de l'expérience, des partenariats et des perspectives nécessaires pour atteindre les objectifs proposés en matière d'alcalinisation des océans et des rivières (**section 8 de la fiche de travail du formulaire de proposition**). Vous êtes encouragés à mettre en avant toute expertise pertinente dans les domaines scientifique, technique, du suivi, de la réglementation, de la gouvernance, de l'engagement communautaire et les systèmes de savoirs autochtones¹, le cas échéant, ainsi que les collaborations et partenariats interdisciplinaires qui renforcent les travaux proposés. Les projets sont encouragés à offrir des opportunités significatives aux stagiaires, aux professionnel(-le)s en début de carrière et à d'autres membres du personnel hautement qualifié (HQP) afin que ces personnes puissent contribuer au projet et développer des compétences pertinentes pour l'alcalinisation des océans et des rivières au Canada. Vous êtes encouragés à envisager des approches qui favorisent des environnements d'apprentissage inclusifs, accessibles et bienveillants, et qui encouragent la collaboration entre les disciplines, les secteurs, les systèmes de connaissances et les communautés, notamment par l'application des principes de l'IDEA et de la réconciliation, le cas échéant.

Vous pouvez mentionner :

- Une expérience pertinente en matière de l'alcalinisation des océans et des rivières, de milieu marin, de milieu côtier, de piégeage du carbone, de surveillance, de modélisation, de gouvernance ou d'engagement communautaire ;
- des partenariats interdisciplinaires, intersectoriels et interculturels ;
- Des opportunités de formation, de mentorat et d'apprentissage par l'expérience ;
- Des approches visant à faire progresser l'IDEA, la réconciliation, l'accessibilité et la participation de personnes issues de divers horizons et à différentes étapes de leur carrière ;
- Des contributions au développement des capacités du Canada en matière de recherche, d'évaluation, de surveillance, de gouvernance et de mise en œuvre potentielle responsables dans le domaine de l'alcalinisation des océans et des rivières.

H. Mobilisation des connaissances

Décrivez comment le projet permettra d'accélérer l'échange de connaissances et de traduire les résultats du projet en actions, en prises de décision, en pratiques, en politiques, en recherche ou en futures activités liées à l'alcalinisation des océans et des rivières au Canada et, le cas échéant, à l'échelle internationale (**fiche de travail du formulaire de proposition, section 9**). Expliquez qui sont les utilisateur(-trice)s visé(e)s par ces connaissances et comment ces personnes seront impliqué(e)s tout au long du projet, le cas échéant.

¹ Voir l'annexe A « Glossaire » pour la définition « systèmes de savoirs autochtones »

Décrivez les approches qui seront utilisées pour partager les résultats du projet avec les publics concernés, qui peuvent inclure des chercheur(-euse)s, des gouvernements, des organismes de réglementation, des nations et organisations autochtones, le secteur privé, des organisations de la communauté, des titulaires de droits, des éducateur(-trice)s et le grand public. Tenez compte de l'accessibilité, de la pertinence et de l'opportunité des activités et des résultats prévus en matière de mobilisation des connaissances pour les différents publics.

Il peut s'agir, par exemple, de rapports, de publications évaluées par des pairs, de produits de données, de documents d'orientation, d'outils d'aide à la décision, d'ateliers, de webinaires, de conférences, d'activités de formation, d'activités d'engagement communautaire, de notes d'orientation ou d'autres mécanismes favorisant la sensibilisation, l'adoption et l'application des résultats du projet.

Les candidatures les plus convaincantes démontreront en quoi les connaissances générées par le projet contribueront à renforcer la capacité du Canada à évaluer, à encadrer et, le cas échéant, à faire progresser de manière responsable la recherche sur l'alcalinisation des océans et des rivières et sa mise en œuvre potentielle.

I. Plan de gestion des données

Un plan de gestion des données (PGD) détaillé, accompagné de justifications, est requis (**section 10 de la fiche de travail du formulaire de proposition**).

- Décrivez votre approche en matière de gestion des observations, des échantillons et des données collectées ou générées dans le cadre de ce projet. Bien que le PGD soit appelé à évoluer tout au long du projet, votre description doit présenter les types et les volumes prévus de données, les plans relatifs à la documentation et aux métadonnées, le stockage et la conservation à court et à long terme, ainsi que toute considération pertinente en matière de gouvernance des données d'ordre juridique, éthique, commercial ou autochtone.
- [La politique de gestion des données du réseau MEOPAR](#) est la politique qui régit tous les projets financés dans le cadre de cet appel à projets. Elle définit ce qui doit être partagé, les droits et obligations des chercheur(-euse)s, le traitement des données sensibles, ainsi que la procédure d'examen des litiges relatifs à l'accès.
- [Le protocole de gestion des données de l'alcalinisation des océans, version 1.0.0](#), constitue la norme technique. Il présente des recommandations pour la production de données et de métadonnées cohérentes, de vocabulaires contrôlés, de noms de variables, de structures de fichiers, de référentiels et de délais de soumission permettant de rendre les données de l'alcalinisation des océans et des rivières comparables d'un projet de recherche à l'autre.
- Les projets menés sur des terres ou dans des eaux autochtones doivent démontrer un engagement précoce et continu auprès de la ou des nations autochtones concernées, fondé sur le respect de leurs droits, de leurs systèmes de connaissances, de leur gouvernance, de leurs priorités et de leurs protocoles.
- Les plans de gestion des données (PGD) qui sont [faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables \(FAIR\)](#), et qui respectent les [principes CARE de gouvernance des données autochtones](#) et/ou [les principes PCAP des Premières Nations](#) sont vivement encouragés.

Pour obtenir de l'aide concernant la structuration et la rédaction d'un plan de [gestion des données](#), nous vous invitons également à consulter le [« Plan de gestion des données et des résultats de recherche »](#) fourni par le Système intégré d'observation des océans du Canada (SIOOC) et/ou l'[outil « PGD Assistant »](#) fourni par l'Alliance de recherche numérique du Canada (l'Alliance).

Quelles sont les règles applicables au PGD?

	Document	Ce qu'il couvre
<i>Politique régissant les données</i>	Politique de gestion des données du réseau MEOPAR	Obligation et conditions de partage des données, droits des chercheur(-euse)s, restrictions autorisées, données sensibles, recours. Condition de financement pour cet appel
<i>Norme technique</i>	Protocole de gestion des données sur l'alcalinisation des océans, v1.0.0	Recommandations techniques et relatives aux métadonnées pour la recherche sur l'alcalinisation des océans. Recommandations concernant les champs de métadonnées, les vocabulaires contrôlés, les noms de variables, les structures de fichiers et les critères de dépôt que vos données sont vivement encouragées à respecter.
<i>Principes</i>	Recherchables, accessibles, interopérables et réutilisables (FAIR) , Principes CARE de gouvernance des données autochtones Principes des Premières Nations relatifs au PCAP	Les engagements que votre plan de gestion des données (PGD) est vivement encouragé à respecter.
<i>Outils d'aide à la rédaction</i>	Plan de gestion des données et des résultats de recherche fourni par le Système intégré d'observation des océans du Canada (SIOOC) Assistant PGD fourni par l'Alliance canadienne de recherche numérique (l'Alliance).	Aide facultative pour la structuration et la rédaction du document PGD.

J. Budget

Des budgets détaillés, accompagnés de justifications, sont requis (**section 11 de la fiche de travail du formulaire de proposition**). Cela comprend un budget du projet (**annexe B**) et un budget des contributions des partenaires (**annexe C**). Vos budgets doivent être soumis à l'aide des [modèles fournis](#).

Veuillez nommer vos fichiers de budget selon le format suivant :

Annexe B : [RPInitialePrénom][RPNomDeFamille]_OAE_AppB_[AAMMJJ]

Annexe C : [RPInitialePrénom][RPNomDeFamille]_OAE_AppC_[AAMMJJ]

Remarque : vous devrez remplacer les crochets et le texte en italique par vos informations personnelles.

Exemple : si le nom du responsable du projet (RP) est Jordan Smith et que l'annexe B est soumise le 5 octobre 2026, le nom du fichier doit être :

JSmith_OAE_AppB_260605

Instructions relatives à l'annexe B

- N'indiquez que le montant du financement demandé dans le cadre de cet appel à projets, et non le financement total du projet. (Le coût total du projet sera indiqué dans les annexes B et C combinées.)
- Les cellules grisées contiennent des formules qui calculent automatiquement les totaux en fonction de ce que vous saisissez dans d'autres cellules ; elles ne peuvent pas être modifiées.
- Dans la section « Justification narrative » de votre formulaire de proposition, incluez une ventilation détaillée et des explications spécifiques concernant les coûts du projet. Par exemple, dans la section « A. Coûts de personnel », précisez le nombre de personnes à recruter, leur(s) rôle(s), leurs horaires et leur taux de rémunération.
- Parmi les exemples d'utilisation de la rubrique « Autres » sous « B. Coûts directs », on peut citer, par exemple, les coûts liés à l'organisation d'activités de mobilisation (ateliers, événements de réseautage), les honoraires versés pour mobiliser des aîné(e)s autochtones et/ou des détenteur(-trice)s de savoirs, ainsi que d'autres coûts spécifiques au projet non pris en compte ailleurs dans le budget.
- Les frais généraux administratifs peuvent être demandés sous la rubrique « C. Coûts indirects » à un taux adapté au contexte du projet, dans la limite de 15 % des coûts éligibles du projet. Les coûts indirects doivent être fondés sur les besoins réels du projet et ne peuvent pas être calculés à l'aide d'un pourcentage forfaitaire standard (tel que 15 %). Les candidat(e)s demandant des coûts indirects doivent remplir l'annexe B1 afin de documenter le calcul, l'utilisation prévue des fonds et la justification de chaque dépense.
 - Vous devez également indiquer si un soutien administratif est nécessaire mais n'est pas imputé au projet. Dans ce cas, ces coûts peuvent être considérés comme une contribution en nature et peuvent contribuer à satisfaire aux exigences de financement de contrepartie.
 - La fiche de travail B1 est fournie pour identifier les coûts indirects éligibles, calculer les dépenses et documenter la justification et la raison d'être associées.

Annexe C – Instructions

En ce qui concerne les contributions des partenaires, identifiez clairement le partenaire contributeur, la valeur de la contribution, s'il s'agit d'une contribution en espèces ou en nature, si elle est prévue ou confirmée, s'il s'agit d'une contribution de contrepartie ou d'une contribution à effet levier², et en quoi cette contribution soutient les activités de votre projet. Les candidat(e)s sont tenus d'obtenir des contributions de contrepartie provenant de sources non fédérales selon un ratio de contrepartie minimum de 0,3 : 1 (30 centimes pour chaque dollar demandé au réseau MEOPAR et à Carbon to Sea Canada).

Outre les contributions de contrepartie, vous pouvez également déclarer des fonds à effet levier, qui correspondent à des contributions existantes (en espèces ou en nature) soutenant le projet mais qui ne peuvent pas être prises en compte pour satisfaire à l'exigence de financement de contrepartie. Il peut s'agir de dons, d'investissements existants ou de recettes provenant de sources fédérales canadiennes qui renforcent la portée globale ou la durabilité du projet. Bien que les fonds à effet levier ne puissent pas être pris en compte dans le calcul du ratio minimum de 0,3:1 pour le financement de contrepartie, ils constituent des indicateurs précieux d'un soutien plus large et d'une adhésion aux objectifs de votre projet. [Cliquez ici](#) pour obtenir des conseils supplémentaires afin de déterminer si les contributions de vos partenaires sont considérées comme des fonds de contrepartie ou des fonds à effet levier.

Il est possible qu'une organisation partenaire apporte à la fois des fonds de contrepartie et des fonds à effet levier. Par exemple, une université peut fournir une contrepartie salariale pour le temps de travail du corps enseignant, tandis que la rémunération des étudiants est financée par une subvention fédérale. Séparez ces sources de financement dans l'annexe C en dupliquant l'organisation partenaire, mais en indiquant «

² Voir l'annexe A « Glossaire » pour les définitions des fonds de contrepartie et à effet levier.

Contrepartie » pour l'une et « À effet levier » pour l'autre, afin de rendre compte avec précision des contributions respectives.

Comme mentionné précédemment, si votre projet nécessite un soutien administratif mais que vous ne sollicitez pas de financement à cette fin dans le cadre de cet appel à projets, ces dépenses peuvent être considérées comme une contribution en nature (du partenaire) permettant de satisfaire à l'exigence de financement de contrepartie.

Parmi les exemples de contributions en nature des partenaires, on peut citer le temps de travail du personnel des organisations partenaires, l'accès aux installations, l'utilisation d'équipements, l'expertise technique ou le soutien consultatif, ou encore le soutien à la diffusion des connaissances (par exemple, l'utilisation de la liste de diffusion, des réseaux sociaux ou des réseaux d'une personne collaboratrice).

REMARQUE : toutes les contributions de contrepartie et les contributions à effet levier doivent être fournies pendant la période de financement du projet. Par exemple, si les activités du projet sont financées au cours de l'exercice 2027-2028, seules les contributions des partenaires fournies au cours de cet exercice peuvent être prises en compte pour satisfaire aux exigences de financement de contrepartie ou de financement à effet levier. Les contributions apportées en dehors de la période approuvée pour le projet ne sont pas éligibles.

K. Considérations relatives à l'IDEA et à la vérité et la réconciliation

Lorsque vous remplissez votre demande, veuillez fournir des détails sur la manière dont les principes relatifs à l'IDEA et à la vérité et la réconciliation ont été pris en compte et/ou intégrés à votre projet (**section 12 de la fiche de travail du formulaire de proposition**). Vous pouvez fournir des détails sur les mesures qui seront prises pour créer des opportunités significatives pour les personnes issues de groupes méritant l'équité (c'est-à-dire les Premières Nations, les Inuits et les Métis, les membres des communautés 2ELGBTQIA+, les personnes en situation de handicap [y compris les handicaps invisibles et épisodiques], les personnes racisées et les femmes), notamment en matière de leadership et de prise de décision, de programmation, de communication et d'engagement, de participation inclusive et d'évaluation.

Parmi les exemples de mise en œuvre des principes de [Vérité et Réconciliation](#), on peut citer la prise de mesures actives pour identifier et dialoguer avec les titulaires de droits autochtones et les communautés liées à la zone du projet, en reconnaissant que ces liens peuvent s'étendre au-delà du site de recherche immédiat, y compris pour les projets menés en mer ou dans des environnements marins éloignés. Cela peut notamment consister à établir des relations respectueuses favorisant une participation significative et la sécurité culturelle tout au long du développement, de la planification et de la mise en œuvre du projet ; à impliquer des organisations, des entreprises ou des exploitants de navires autochtones ; à créer des opportunités pour les jeunes et les stagiaires autochtones ; et à mettre en place un plan de gestion des données conforme aux [principes de PCAP des Premières Nations](#) ou aux [principes CARE de gouvernance des données autochtones](#).

Pour plus d'informations sur l'IDEA, les personnes intéressées peuvent consulter [ce site web](#), et accéder [ici](#) aux rapports rédigés et publiés par la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR). Le webinaire du réseau MEOPAR sur l'IDEA et les considérations relatives à la vérité et à la réconciliation dans les propositions peut être visionné [ici](#).

L. Documents d'accompagnement

1. Curriculum vitae (CV)

Veuillez télécharger le CV de chaque membre de l'équipe de projet ainsi que celui de tout collaborateur(-trice) jouant un rôle majeur dans le projet (**section 13 de la fiche de travail du formulaire de proposition**).

Nous demandons aux soumissionnaires de présenter un CV dans le format qui, selon eux, met le mieux en valeur leurs contributions dans le domaine concerné et leur capacité à contribuer au projet. La longueur du CV est libre, mais le fichier doit être au format .pdf, .doc ou .docx et ne doit pas dépasser 25 Mo.

2. Lettres de soutien

Nous vous encourageons à fournir des lettres de soutien qui démontrent vos partenariats, vos relations avec la communauté, les impacts attendus et/ou l'engagement de contributions en espèces ou en nature (**section 14 de la fiche de travail du formulaire de proposition**).

- Lorsque la proposition mentionne des partenaires, des communautés, des gouvernements, des organisations ou des titulaires de droits autochtones, des lettres de soutien provenant de ces partenaires autochtones sont **requis** afin de confirmer qu'ils ont pris connaissance du projet proposé et qu'ils y apportent leur soutien.
- Ces lettres peuvent apporter un contexte supplémentaire ou un soutien à votre projet et doivent expliquer l'implication du partenaire ou de l'utilisateur final à l'aide d'exemples concrets illustrant la manière dont il utilisera les résultats du projet.
- Elles peuvent également refléter les engagements des partenaires ou des utilisateur(-trice)s finaux(-les) mentionné(e)s dans votre annexe C (Contributions des partenaires).
- Il n'y a pas de limite au nombre de lettres que vous pouvez fournir. Nous recommandons que les lettres de soutien ne dépassent pas 2 pages.

Si vous ne pouvez pas joindre de lettres de soutien, vous avez la possibilité de télécharger une déclaration expliquant les obstacles, les difficultés ou les défis auxquels vous avez été confronté pour les obtenir. Pour télécharger une déclaration, utilisez le formulaire « Lettres de soutien | Joindre un ou plusieurs fichiers » sur le [portail en ligne](#).

Les formats de fichiers pris en charge sont les suivants : PDF (.pdf), documents Word (.doc, .docx) ou fichiers image (.jpg, .jpeg, .png).

Vous pouvez soumettre vos lettres de recommandation de deux manières :

- Téléversement direct : utilisez le formulaire « Lettres de recommandation | Joindre un ou plusieurs fichiers » disponible sur le [portail en ligne](#).
- Soumettre via une personne référente : invitez une « personne référente » à soumettre une lettre de recommandation directement sur le portail à l'aide du formulaire « Lettres de recommandation | Demander une ou plusieurs recommandations » disponible sur le [portail en ligne](#).

Remarque : le portail n'autorisera pas la soumission définitive d'une proposition tant que les lettres de recommandation demandées n'auront pas été soumises. Veillez à ce que les auteur(e)s des lettres disposent de suffisamment de temps pour télécharger leurs lettres avant la date limite.

3. Soumission multimédia facultative

Vous pouvez également choisir de joindre une courte vidéo ou un fichier audio pour compléter vos réponses écrites (**section 15 de la fiche de travail du formulaire de proposition**). C'est l'occasion de partager votre vision, vos liens avec la communauté ou d'autres aspects de votre expédition qui peuvent être mieux mis en valeur par une mise en récit orale ou visuelle.

Consignes de soumission :

- Durée maximale : 5 minutes
- Taille maximale du fichier : 1 000 Mo
- Formats vidéo acceptés : .avi ou .mp4
- Formats audio acceptés : .mp3 ou .wav
- Liens vers des médias acceptés : YouTube ou Vimeo

Cette soumission est entièrement facultative et sera prise en compte parallèlement à vos réponses écrites, selon les mêmes critères d'évaluation.

M. Procédure de soumission

La date limite de soumission est fixée **au 12 novembre 2026 à 23 h 59 (heure de l'Est)**.

Soumettez votre proposition en ligne via le réseau MEOPAR : <https://meopar.smaply.io/>.

Une version de travail du formulaire de proposition est mise à disposition pour la rédaction hors ligne, et vous pourrez copier votre contenu dans le portail en ligne lorsque vous serez prêt. Les réponses doivent respecter les limites de nombre de mots spécifiées, car le portail n'acceptera pas les dépassements.

N. Questions

Une séance d'information aura lieu le 9 octobre 2026 à 13 h (Heure de l'est). La séance sera enregistrée et mise à disposition sur les sites web du réseau MEOPAR et de l'initiative Carbon to Sea. [Cliquez ici pour vous inscrire](#) (veuillez noter que la séance d'information sera donnée en anglais, avec traduction en direct offerte par Wordly).

Pour toute question concernant cet appel à propositions, veuillez contacter kristi.carter@meopar.ca.

O. Évaluation des propositions

Les propositions seront évaluées dans le cadre d'un processus d'examen indépendant impliquant des expert(e)s externes. Les évaluateur(-trice)s examineront les propositions à l'aide des critères et de la grille d'évaluation fournis ci-dessous. La pondération attribuée à chaque élément d'évaluation est indiquée dans la grille et contribue à la note globale de la proposition.

Critères d'évaluation

Critères	Exceptionnel	Très bon	Bon	Moyen	Insuffisant
Impact du projet et alignement avec les objectifs de l'appel à projets 30 %	Le projet présente un fort potentiel pour faire progresser de manière significative la base de données factuelles nécessaire pour soutenir la recherche, la prise de décision, les politiques ou le déploiement futur en matière de l'alcalinisation des océans et des rivières au Canada. Les contributions attendues sont substantielles et comblent des lacunes dont la résolution aurait un impact significatif sur le domaine.	Le projet présente un potentiel évident de faire progresser de manière significative la base de données factuelles nécessaire pour soutenir une recherche, une prise de décision, des politiques ou un déploiement futur responsables en matière d'alcalinisation des océans et des rivières au Canada. Les contributions attendues sont importantes, bien définies et comblent des lacunes prioritaires reconnues dans ce domaine.	Le projet est susceptible de faire progresser la base de données factuelles nécessaire pour soutenir une recherche, une prise de décision, des politiques ou un déploiement futur responsables en matière de l'alcalinisation des océans et des rivières au Canada. Les contributions attendues sont pertinentes et comblent des lacunes reconnues dans le domaine, bien que leur influence sur la recherche, les politiques ou les pratiques au sens large puisse être plus limitée.	Le projet présente un potentiel limité pour faire progresser la base de données factuelles nécessaire à l'appui d'une recherche, d'une prise de décision, de politiques ou d'un déploiement futur responsables en matière de l'alcalinisation des océans et des rivières au Canada. Les contributions attendues sont modestes ou comblent des lacunes dont la pertinence est plus restreinte par rapport aux priorités du domaine.	Le projet présente un faible potentiel pour faire progresser la base de données factuelles nécessaire à l'appui d'une recherche, d'une prise de décision, d'une politique ou d'un déploiement futur responsables en matière de l'alcalinisation des océans et des rivières au Canada. Les contributions attendues sont minimales ou ne répondent pas aux priorités reconnues du domaine.
	Le projet fait preuve d'un alignement exceptionnel avec les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR, ainsi qu'avec une ou plusieurs priorités thématiques détaillées dans le guide de candidature (section B). Les liens sont explicites, convaincants et sont pleinement intégrés dans les objectifs, la conception et l'approche du projet.	Le projet fait preuve d'un fort alignement avec les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR, ainsi qu'avec une ou plusieurs priorités thématiques détaillées dans le Guide de candidature (section B). Les liens sont explicites et bien justifiés, et se reflètent dans les objectifs, la conception et l'approche du projet.	Le projet fait preuve d'un alignement clair avec les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR, ainsi qu'avec une ou plusieurs priorités thématiques détaillées dans le Guide de candidature (section B). Les liens sont identifiés et justifiés, et transparaissent dans les objectifs, la conception et l'approche du projet.	Le projet fait preuve d'un alignement partiel avec les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR ou avec les priorités thématiques détaillées dans le Guide de candidature (section B). Les liens sont affirmés mais ne sont pas pleinement justifiés, ou ne se reflètent pas de manière cohérente dans les objectifs, la conception ou l'approche du projet.	Le projet fait preuve d'un alignement faible ou peu clair avec les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR ou avec les priorités thématiques détaillées dans le Guide de candidature (section B). Les liens sont absents ou ne se reflètent pas dans les objectifs, la conception ou l'approche du projet.
Rigueur scientifique, faisabilité technique et équipe de recherche	L'approche est d'une rigueur exceptionnelle ; les hypothèses, les méthodes, les contrôles et le plan d'analyse sont à la pointe de la technologie, bien intégrés et parfaitement adaptés à la ou aux questions de recherche.	L'approche est rigoureuse et bien conçue ; les méthodes, les contrôles et le plan d'analyse sont clairement appropriés et bien adaptés à la ou aux questions de recherche.	L'approche est solide ; les méthodes et le plan d'analyse sont appropriés et répondent de manière adéquate à la ou aux questions de recherche.	L'approche est globalement solide, mais présente des faiblesses méthodologiques, des lacunes ou des limites notables qui réduisent la confiance dans les résultats proposés.	L'approche manque de rigueur scientifique ; des faiblesses ou des lacunes méthodologiques limitent considérablement sa capacité à répondre à la ou aux questions de recherche.
	L'approche est claire, bien définie et tout à fait réalisable dans les délais proposés.	L'approche est claire et réalisable dans les délais proposés.	L'approche est globalement réalisable dans les délais proposés.	La faisabilité de la réalisation des objectifs du projet dans les délais proposés est incertaine en raison de faiblesses ou de lacunes identifiées dans l'approche.	Des faiblesses ou des lacunes importantes suscitent de sérieuses préoccupations quant à la faisabilité de la réalisation des objectifs du projet dans les délais proposés.
	La personne responsable du projet et son équipe font preuve d'une expertise et d'une expérience exceptionnelles pour mener à bien toutes les activités proposées, et le personnel hautement qualifié (PHQ) participant bénéficie d'une formation approfondie et d'un renforcement des compétences directement liés à l'alcalinisation des océans et des rivières au Canada.	La personne responsable du projet et son équipe font preuve d'une expertise et d'une expérience substantielles pour mener à bien toutes les activités proposées et le personnel hautement qualifié (PHQ) participant bénéficie d'une formation et d'un renforcement des compétences significatifs en rapport avec l'alcalinisation des océans et des rivières au Canada.	La personne responsable du projet et son équipe possèdent l'expertise et l'expérience nécessaires pour mener à bien les activités proposées, et le personnel hautement qualifié (HQP) participant bénéficie d'une formation et d'un renforcement des compétences en rapport avec l'alcalinisation des océans et des rivières au Canada.	La personne responsable du projet et son équipe font preuve d'une expertise ou d'une expérience partielle pour mener à bien les activités proposées, ou des lacunes importantes dans les capacités de l'équipe n'ont pas été entièrement comblées. Les possibilités de formation et de renforcement des compétences pour le personnel hautement qualifié (PHQ) participant, dans des domaines pertinents pour l'alcalinisation des	La personne responsable du projet et son équipe ne disposent pas de l'expertise ou de l'expérience requises pour mener à bien les activités proposées, et les possibilités de formation et de renforcement des compétences pour le personnel hautement qualifié (HQP) participant, en lien avec l'alcalinisation des océans et des rivières au Canada, sont minimales, voire inexistantes.

Critères	Exceptionnel	Très bon	Bon	Moyen	Insuffisant
				océans et des rivières au Canada, sont limitées.	
Plan du projet, jalons et livrables, mobilisation des connaissances et contributions de contrepartie 20 %	Le plan, les considérations relatives à la gestion des données, le budget et le calendrier sont clairs, très détaillés, font preuve de vision stratégique et sont adaptés au contexte.	Le plan, les considérations relatives à la gestion des données, le budget et le calendrier sont clairs, détaillés, mûrement réfléchis et adaptés au contexte.	Le plan, les considérations relatives à la gestion des données, le budget et le calendrier sont clairs, suffisamment détaillés et adaptés au contexte.	Le plan, les considérations relatives à la gestion des données, le budget ou le calendrier manquent parfois de détails ou de clarté, ou ne sont pas tout à fait adaptés au contexte du projet.	Le plan, les considérations relatives à la gestion des données, le budget ou le calendrier manquent de clarté, ne sont pas suffisamment détaillés ou sont mal adaptés au contexte du projet.
	Les jalons et les livrables sont bien définis et témoignent d'une compréhension approfondie des besoins de mise en œuvre, en parfaite adéquation avec les résultats attendus.	Les jalons sont clairs, suivent un enchaînement logique et sont directement liés aux livrables.	Les jalons sont présents mais pourraient être plus précis ou mieux reliés aux livrables.	Certains jalons peuvent manquer de clarté ou être mal alignés sur les livrables attendus.	L'alignement avec les livrables attendus est faible, voire inexistant.
	Le projet présente une stratégie exceptionnelle de mobilisation des connaissances qui traduit les résultats en actions concrètes pour des utilisateur(-trice)s finaux(-les) clairement identifié(e)s, grâce à des approches adaptées au public visé. Les activités sont susceptibles de favoriser l'adoption et l'application des résultats du projet.	Le projet fait preuve d'une solide stratégie de mobilisation des connaissances qui traduit les résultats en actions concrètes pour les utilisateur(-trice)s finaux(-les) identifié(e)s, grâce à des approches adaptées au public visé.	Le projet fait preuve d'une stratégie solide de mobilisation des connaissances qui permet de partager les résultats avec les utilisateur(-trice)s finaux(-les) identifié(e)s grâce à des approches adaptées.	Le projet présente une stratégie de mobilisation des connaissances partielle, les utilisateur(-trice)s finaux(-les) n'étant identifié(e)s qu'en termes généraux ou les approches n'étant pas pleinement adaptées aux publics visés.	Le projet présente une stratégie de mobilisation des connaissances faible ou inexistante, les utilisateur(-trice)s finaux(-les) n'étant pas clairement identifié(e)s ou les approches étant mal adaptées aux publics cibles.
	Des contributions de contrepartie importantes sont évidentes. Pour chaque dollar versé par le réseau MEOPAR/CtSC, l'applicant(e) obtiendra également au moins 1 dollar provenant de sources non fédérales (en espèces ou en nature). Ratio de 1 pour 1, ou supérieur.	Des contributions de contrepartie sont présentes et raisonnables. Pour chaque dollar versé par le réseau MEOPAR/CtSC, l'applicant(e) obtiendra également entre 0,7 et 0,99 dollar provenant de sources non fédérales (en espèces ou en nature). Rapport de 0,7 à 0,99 : 1.	Les contributions de contrepartie sont modestes ou ne sont pas pleinement expliquées. Pour chaque dollar versé par le réseau MEOPAR/CtSC, l'applicant(e) devra également obtenir entre 0,5 et 0,69 dollar provenant de sources non fédérales (en espèces ou en nature). Rapport de 0,5 à 0,69 : 1.	Les contributions de contrepartie sont minimales ou peu claires. Pour chaque dollar versé par le réseau MEOPAR/CtSC, l'applicant(e) obtiendra également au moins 0,3 à 0,49 dollar provenant de sources non fédérales (en espèces ou en nature). Rapport de 0,3 à 0,49 pour 1.	Les contributions de contrepartie sont minimales ou inexistantes. Pour chaque dollar versé par le réseau MEOPAR/CtSC, l'applicant(e) devra également obtenir moins de 0,3 dollar provenant de sources non fédérales (en espèces ou en nature). Rapport inférieur à 0,3 : 1. Si cette case est cochée, la candidature ne doit pas passer la présélection.
Considérations relatives à l'IDEA et aux appels à l'action de la Commission de la vérité et réconciliation (CVR)* 20 %	Les principes de l'IDEA sont fondamentaux et orientent explicitement le leadership, la prise de décision, la communication et l'engagement. Ces valeurs sont élaborées conjointement avec les communautés ayant droit à l'équité et se reflètent dans les plans de mise en œuvre et d'évaluation du projet.	Les principes IDEA sont clairement formulés et intégrés dans les structures et les processus du projet. Il existe des preuves d'une participation significative des groupes méritant l'équité à l'élaboration de ces principes.	Les principes IDEA sont reconnus et présents dans certains domaines du projet. Un engagement en faveur de l'inclusion est affiché, bien que leur intégration puisse être inégale ou encore naissante.	L'IDEA est mentionnée en tant que valeur, mais son influence sur le leadership, la prise de décision ou l'engagement est limitée ou peu claire.	Rien n'indique que les principes IDEA soient pris en compte ou intégrés au projet, ou bien celui-ci ne comporte que des références superficielles.

Critères	Exceptionnel	Très bon	Bon	Moyen	Insuffisant
	Le projet comprend des actions concrètes et durables visant à mettre en œuvre l'IDEA dans toutes les activités. La responsabilisation est intégrée grâce à une réflexion régulière, à des mécanismes de retour d'information et à des pratiques adaptatives.	Le projet définit des actions claires pour soutenir l'IDEA, avec des mécanismes de suivi et d'amélioration. La question de la responsabilité est abordée et partiellement mise en œuvre.	Certaines mesures sont prises pour soutenir l'IDEA, et il existe un engagement général en faveur de la responsabilisation, bien que les plans puissent manquer de profondeur ou de cohérence.	Les premières mesures en faveur de l'IDEA sont visibles, mais les mécanismes de responsabilisation sont vagues ou insuffisamment développés.	Aucune action significative ni aucune mesure de responsabilité liée à l'IDEA n'est décrite.
	Le projet fait preuve d'une compréhension profonde et respectueuse des appels à l'action de la Commission de la vérité et réconciliation (CVR) et de la sécurité culturelle. Ces principes sont élaborés conjointement avec des partenaires autochtones et constituent le fondement du leadership, des valeurs et de l'orientation du projet.	Le projet s'aligne clairement sur les appels à l'action pertinents de la CVR et fait preuve d'un engagement fort en faveur de la sécurité culturelle. Les perspectives autochtones inspirent les valeurs et l'approche du projet.	Le projet fait référence aux appels à l'action de la CVR et reconnaît l'importance de la sécurité culturelle. Un engagement est exprimé, bien que l'intégration puisse être partielle ou naissante.	Le projet mentionne la réconciliation ou la sécurité culturelle, mais le lien avec les appels à l'action de la CVR est vague ou insuffisamment développé.	Il n'y a que peu ou pas de preuves d'une compréhension ou d'une intégration des appels à l'action de la CVR ou des principes de sécurité culturelle.
	Le projet prévoit un engagement durable et réciproque avec les communautés autochtones. Les actions sont élaborées conjointement, respectent la sécurité culturelle et s'appuient sur des mécanismes de responsabilité clairs (par exemple, prise de décision partagée, boucles de rétroaction, établissement de relations à long terme).	Le projet fait preuve d'un engagement significatif auprès des communautés autochtones et comprend des mesures spécifiques visant à garantir la sécurité culturelle lors des activités d'engagement et de partage des connaissances. La question de la responsabilité est abordée par le biais d'une réflexion planifiée ou de rapports.	Le projet prévoit une certaine implication auprès des communautés autochtones et décrit des mesures visant à favoriser la sécurité culturelle. La responsabilité est reconnue, mais sa portée peut être limitée.	L'engagement auprès des communautés autochtones est minime ou unidirectionnel. Les mesures sont limitées et les mécanismes de responsabilité ne sont pas clairs.	Aucune collaboration significative avec les communautés autochtones n'est décrite, et aucune mesure ni aucun mécanisme de responsabilité n'est en place.
*Nous reconnaissons que les projets menés par des Autochtones peuvent traduire leurs engagements en matière d'IDEA et de vérité et réconciliation par le biais de pratiques communautaires, de traditions orales et d'une responsabilité relationnelle. Cette matrice a pour but de favoriser la réflexion et la reconnaissance des diverses approches en matière d'équité et de réconciliation.					

Annexe A - Définitions

Le terme « autochtone » désigne les Premières Nations, les Inuits et les Métis en tant que peuples fondateurs du Canada.

Les « collaborateur(trice)s » sont des personnes qui contribuent à la réalisation des activités.

La « diversité » concerne la représentation. Elle met l'accent sur la représentation des groupes qui ont traditionnellement été sous-représentés et ont été victimes de discrimination systémique dans des domaines aussi variés que l'emploi, la participation à la recherche clinique ou l'obtention de fonds pour la recherche. La diversité est un concept dynamique. Certaines personnes peuvent s'identifier d'une manière qui ne change pas au fil du temps. Pour d'autres, la manière dont elles s'identifient peut évoluer avec le temps. Par exemple, l'identité sexuelle peut changer au fil du temps.

Les « droits de propriété intellectuelle » désignent tous les droits reconnus par la loi en matière de propriété intellectuelle, y compris, mais sans s'y limiter, les droits de propriété intellectuelle protégés par la législation. Ceux-ci comprennent les brevets, les droits d'auteur, les droits sur les dessins industriels, les droits sur les topographies de circuits intégrés, les droits sur les marques de commerce et les noms commerciaux, tous les droits sur les demandes et les enregistrements pour tout ce qui précède, ainsi que tous les droits sur les secrets commerciaux et les informations confidentielles.

Les « utilisateur(trice)s finaux(les) » sont les personnes qui utilisent un produit (y compris un produit de connaissance) ou un service particulier. Il peut s'agir, entre autres, d'un praticien, d'un décideur politique, d'un éducateur, d'un décideur, d'un administrateur de soins de santé, d'un leader communautaire ou d'une personne travaillant dans une organisation caritative, un groupe de patient(e)s, une organisation du secteur privé ou un média.

L'« équité » concerne la justice. Il s'agit d'efforts délibérés visant à garantir que les processus d'allocation des ressources et de prise de décision sont équitables et ne font pas de discrimination fondée sur des caractéristiques personnelles. L'équité est un concept global qui résulte d'efforts délibérés visant à créer des approches plus diversifiées et inclusives des pratiques organisationnelles et de la mise en œuvre des programmes, y compris la recherche. L'équité se traduit par une parité des résultats pour les membres des groupes sous-représentés ou pour ceux qui sont victimes de discrimination.

Le « financement des partenaires », selon sa nature, peut être considéré comme :

- des fonds à effet de levier (voir définition)
- des fonds de contrepartie (voir définition)

« Fonds à effet de levier » désigne les investissements existants qui sont mobilisés pour atteindre les objectifs du projet. Cela comprend les contributions en espèces ou en nature provenant d'entités financées par le gouvernement fédéral (par exemple, les organisations principalement financées par le gouvernement fédéral) et des ministères et organismes fédéraux.

Exemples de fonds mobilisés :

- *Projets existants du CRSNG, du CRSH ou des IRSC dont les travaux complètent les activités du projet.*
- *Projets financés en collaboration avec d'autres organisations financées par le gouvernement fédéral.*

Les « fonds de contrepartie » désignent les contributions nouvelles et supplémentaires (en espèces ou en nature) aux activités de la communauté de pratique qui ne seraient pas disponibles sans le soutien financier du réseau MEOPAR. Les sources admissibles comprennent les partenaires non fédéraux ou les revenus (y compris les dons). Ne sont pas admissibles à titre de fonds de contrepartie :

- les fonds à effet de levier (voir définition)
- le financement provenant d'entités financées par le gouvernement fédéral (par exemple, les organisations principalement financées par le gouvernement fédéral) et des ministères et agences fédéraux.
- les financements déjà utilisés pour répondre à une exigence de contrepartie dans le cadre d'un programme fédéral.

Exemples de fonds de contrepartie :

- *Contributions du secteur privé destinées à faire progresser des activités spécifiques du projet.*
- *Subventions provinciales visant à soutenir l'avancement des activités ou des projets de recherche complémentaires aux objectifs du projet.*

Les « groupes méritant l'équité » désignent les personnes racisées (y compris les Canadiens et Canadiennes noir[e]s), les personnes vivant avec un handicap (y compris les handicaps invisibles et épisodiques), les Canadien(ne)s qui s'identifient comme 2ELGBTQI+ et les Premières Nations, les Inuits et les Métis en tant que peuples fondateurs du Canada qui sont sous-représentés dans les postes d'influence économique et de direction.

La « gouvernance » est l'ensemble des règles, des rôles, des processus et des pratiques utilisés pour guider, gérer et superviser les activités et la prise de décision d'un groupe, d'une organisation ou d'une initiative.

Les « honoraires » désignent les paiements monétaires versés de manière ponctuelle ou non régulière à une personne en guise de remerciement pour un service pour lequel aucun honoraire n'est traditionnellement versé (c'est-à-dire les discours, conférences, séminaires, etc. donnés par un conférencier ou une oratrice invitée). Les honoraires ne doivent pas être utilisés s'il existe un contrat de service ou si celui-ci est plus approprié, et ils ne constituent pas un droit, car il n'y a aucune attente de paiement ou de cadeau en échange du service rendu.

L'« hospitalité » consiste à fournir des repas, des boissons ou des rafraîchissements lors d'événements nécessaires à la bonne conduite des activités du projet. Ces coûts doivent respecter les normes établies dans la [Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du gouvernement du Canada](#).

L'« inclusion » concerne l'appartenance. Elle est construite socialement. Elle met l'accent sur le climat ou la culture qui favorise l'appartenance sur le lieu de travail ou lors de la participation à des activités ou à des programmes. L'appartenance ne peut être imposée ; elle se vit. Alors que la diversité est mesurée de manière plus objective, l'inclusion repose sur des indicateurs qualitatifs.

« Mobilisation des connaissances » désigne le flux et l'assimilation réciproques et complémentaires des connaissances issues de la recherche entre les chercheur(euse)s, les courtier(ière)s du savoir et les utilisateur(trice)s du savoir, tant au sein du milieu universitaire qu'à l'extérieur, de manière à bénéficier aux utilisateur(trice)s et à avoir des répercussions positives au Canada et/ou à l'échelle internationale.

Une « opportunité de formation » désigne un engagement à court ou moyen terme qui expose les stagiaires à de nouvelles connaissances et compétences généralement destinées à créer ou à améliorer leurs compétences professionnelles. Cela comprend, sans s'y limiter, les stages, les placements et les postes à durée déterminée dans des laboratoires ou des organisations offrant des résultats de formation spécifiques.

Le « personnel hautement qualifié » (PHQ) désigne les stagiaires, le personnel spécialisé et le personnel de recherche, tels que les étudiant(e)s de premier cycle et de cycle supérieur, les boursier(ière)s postdoctoraux(les), les associé(e)s de recherche, les assistant(e)s de recherche et les technicien(ne)s.

Les « plateformes numériques de connaissances » sont des services basés sur l'internet où les connaissances peuvent être diffusées parmi diverses communautés. Elles comprennent, sans s'y limiter, les plateformes de médias sociaux, les référentiels en ligne et les forums de discussion.

Le terme **« propriété intellectuelle »** désigne toutes les inventions, qu'elles soient brevetées ou brevetables, toutes les informations techniques exclusives, qu'elles constituent ou non des secrets commerciaux, et toutes les œuvres protégées par le droit d'auteur, les dessins industriels, les topographies de circuits intégrés et les marques commerciales, qu'elles soient enregistrées ou enregistrables.

« Propriété intellectuelle d'amont » désigne toute propriété intellectuelle préexistante qui a été développée avant le projet ou indépendamment de celui-ci, mais qui est nécessaire à la réalisation du projet financé.

La « propriété intellectuelle d'un projet admissible » désigne toute propriété intellectuelle conçue, produite, développée ou mise en pratique dans le cadre de la réalisation du projet par le ou la bénéficiaire.

Le terme « secteurs » désigne des catégories ou divisions distinctes au sein de la société ou de l'économie, chacune caractérisée par un ensemble unique d'organisations, d'activités et d'objectifs (par exemple, le monde universitaire, le secteur privé, les ONG).

Les « séminaires et ateliers » sont des événements éducatifs structurés conçus pour faciliter l'apprentissage et la discussion sur des sujets ou des compétences spécifiques.

“Système des savoirs autochtones désigne un système de connaissances qui a été utilisé et identifié de manière spécifique comme un ensemble d'approches et d'enseignements issus des peuples autochtones.

Le terme « voyage » désigne le déplacement d'une personne autorisée à des fins liées à des activités opérationnelles, à la collaboration avec des partenaires clés, au soutien d'une bonne gouvernance, à la formation ou à d'autres raisons. Les frais liés au transport et aux repas pendant le voyage sont admissibles et doivent être conformes à [la directive sur les voyages du Conseil national mixte](#).